

Les cotisations pour l'année 2013-2014 ont été fixées lors de la réunion du conseil d'administration du 29 juillet 2013. L'adhésion donne droit à la participation illimitée aux séances du club (sans droit de table), aux compétitions fédérales (payantes, sauf Simultanés permanents).

La cotisation au club Montpellier-Scrabble est la somme des montants de (A) **l'adhésion aux Maisons pour tous** (obligatoire), (B) **la licence fédérale** (facultative), (C) **la cotisation club** (obligatoire) :

(A) L'adhésion obligatoire aux Maisons pour tous est de **7 euros** pour les adultes et **3,5 euros** pour les moins de 16 ans. Bien entendu, si vous avez déjà acquitté cette adhésion pour une autre activité, vous n'avez pas à la payer une nouvelle fois.

(B) La licence de la Fédération française de Scrabble est **facultative** et s'élève à 40 euros. Elle est obligatoire pour participer aux compétitions et classements officiels. Cette licence est réduite à 20 euros une première année, dite de "découverte". Pour les joueurs de 18 à 25 ans, la licence fédérale est de 10 euros, elle est offerte pour les moins de 18 ans.

(C) Le montant de la cotisation club est de **30 euros** (première année **20 euros**). Cette part est réduite à :

- **15 euros** pour les joueurs qui ne jouent qu'en Scrabble classique (**10 euros** la première année).
- **10 euros**, cotisation "solidarité" (jusqu'à 25 ans, demandeurs d'emploi, RMIstes, personnes en difficulté...) sur simple déclaration.

Quelques exemples de cotisations :

- Tarif licencié normal : **77 euros** (7 + 40 + 30).
-

Tarif non-licencié normal : 37 euros (7 + 0 + 30)

- Classique non licencié : **22** euros (7 + 15).
- Couple licencié : **139** euros (7 + 7 + 30 + 15 + 40 + 40).
- Nouveau membre non licencié (classique et duplicate) : **27** euros (7 + 20).
- Nouveau membre non licencié (classique seul) : **17** euros (7 + 10).
- Jeune licencié de 18 à 25 ans : **27** euros (7 + 10 + 10).
- Scolaires (jusqu'à 16 ans) : **13,5** euros (3.5 + 10).

**Les adhésions prises à partir du 1er septembre 2013 sont valables jusqu'au 31 août 2014.**

[Télécharger la version PDF](#)